

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

[http://www.cairn.info/article.php?ID\\_REVUE=POEU&ID\\_NUMPUBLIE=POEU\\_016&ID\\_ARTICLE=POEU\\_016\\_0083](http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=POEU&ID_NUMPUBLIE=POEU_016&ID_ARTICLE=POEU_016_0083)

---

## L'européanisation de la représentation communautaire : le cas des partis francophones belges

par Pascal DELWIT, Erol KULAHCI, Benoit HELLINGS, Jean-Benoit PILET et Emilie VAN HAUTE

| Harmattan | Politique européenne

2005/2 - n° 16

ISSN 1623-6297 | ISBN 2-7475-8859-9 | pages 83 à 102

---

Pour citer cet article :

— Delwit P., Kulahci E., Hellings B., Pilet J.-B. et Van Haute E., L'européanisation de la représentation communautaire : le cas des partis francophones belges, *Politique européenne* 2005/2, n° 16, p. 83-102.

---

Distribution électronique Cairn pour Harmattan.

© Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Pascal **DELWIT**,  
Erol **KULAHCI**,  
Benoit **HELLINGS**,  
Jean-Benoit **PILET**,  
Emilie **VAN HAUTE**

**L'EUROPEANISATION DE LA  
REPRESENTATION COMMUNAUTAIRE :  
LE CAS DES PARTIS FRANCOPHONES BELGES**

***Abstract***

*Dans un contexte d'intégration européenne croissante, il convient de s'interroger sur la manière dont réagissent les partis politiques à cette européanisation. Plus particulièrement, il est pertinent d'analyser ce qui est européanisé et dans quelle mesure.*

*A cette fin, nous nous sommes penchés sur la façon dont les évolutions de l'intégration européenne se reflètent dans les manifestes électoraux des partis belges francophones des prémises de l'Acte unique européen aux récents débats sur le projet de Constitution européenne. A partir de l'approche *fit vs misfit* de Börzel et Risse, nous avons comparé les évolutions européennes des différentes formations du spectre politique francophone de Belgique. Dans un second, nous présentons comment leurs attitudes, positives ou négatives, se traduisent dans leur posture sur les questions économiques, sociales et environnementales (policies), ainsi que sur celles ayant trait aux évolutions institutionnelles de l'UE (institutions).*

*Au final, la position pro-européenne, traditionnellement associée à la Belgique, ne se traduit pour autant pas par une totale satisfaction sur le contenu de l'intégration européenne. De plus, de réelles divergences, notamment entre le centre-droit et le centre-gauche, peuvent être épinglées sur la scène politique belge francophone.*

***Introduction***

Cet article a pour ambition d'évaluer l'*européanisation* des partis politiques dans l'espace politique francophone belge. Pour mener à bien cette analyse, nous nous inscrivons dans les développements analytiques de Bartolini. Ce dernier s'est intéressé à l'européanisation des structures de clivages nationaux, en la déclinant en quatre volets :

- les structures des clivages nationaux dans des territoires de plus en plus ouverts,
- la représentation politique nationale,

- *Politique européenne*, n°16, printemps 2005, p.83-102.

- la mise en forme au niveau de l'Union européenne des structures de clivages et de partis,
- les marchés électoraux croisés et les systèmes de partis à deux niveaux (Bartolini, 2001, 19).

Pour traiter de chacune des dimensions, de longs développements seraient nécessaires. Aussi, nous concentrerons-nous sur la représentation politique. La question épinglée par Bartolini est d'appréhender les influences de l'eupéanisation sur la représentation politique nationale.

Notre intérêt principal résidera dans l'analyse des partis, en contraste aux segments électoraux et au sous-système de partis au niveau francophone (Delwit, 1997), lui-même traversé par les configurations wallonne et bruxelloise. L'eupéanisation des partis et des systèmes partisans nationaux est aujourd'hui un champ de recherche en développement, comme en témoignent par exemple les travaux de Mair (2000), Taggart (1998), Hix et Lord (1997) ou Ladrech (2002). De même, les références à la coopération voire l'intégration avec les organisations transnationales, comme les fédérations européennes de partis sont de plus en plus examinées (Delwit & De Waele, 1998 ; Delwit, Kulahci & Van de Walle, 2001 ; Bell & Lord, 1998 ; Johansson & Zervakis, 2002).

Au plan de la recherche, la question se pose en termes de cristallisation, comme le pointe Elizabeth Bomberg (2002, 30) : « Above all, how can we make the link between 'Europeanisation' and domestic party change more manageable and precise ? ». Notre réponse s'articulera en trois temps.

- (1) Nous définirons d'abord ce que peut revêtir la notion d'*eupéanisation* des partis politiques.
- (2) Nous délimiterons ensuite le contexte européen, en nous focalisant sur le développement des politiques socio-économiques et l'approfondissement de l'intégration institutionnelle.
- (3) Dans un troisième temps, nous analyserons les mécanismes d'eupéanisation de l'idéologie partisane à partir des programmes des partis francophones belges.

Dans cette dernière phase, nous testerons l'hypothèse d'une eupéanisation en cours et son ampleur. Cinq formations politiques sont traitées dans l'espace temps 1985-2004 : le parti socialiste (PS, social-démocrate), le Centre démocrate humaniste (CDH, démocrate chrétien, anciennement parti social chrétien – PSC), le Mouvement réformateur (MR, libéral, anciennement parti réformateur libéral – PRL – et fédération

PRL FDF MCC), Ecolo (le parti vert) et le Front national (FN, de la droite extrême).

### ***Cadre d'analyse : l'europeanisation de l'idéologie partisane***

Quel sens peut-on donner à l'europeanisation de l'idéologie partisane ? Dans la perspective de Radaelli (2000), l'europeanisation ne correspond ni à la convergence, ni à l'harmonisation, pas plus à l'intégration politique. Nous poserons que l'intégration européenne constitue la variable indépendante alors que l'europeanisation des partis est la variable dépendante. Pour avancer, il s'agit dès lors de rappeler les deux questions de fond posées par Radaelli (2000, 6-7) : qu'est-ce qui est europeanisé ? Dans quelle mesure ?

Qu'est-ce qui est europeanisé ? Dans l'optique de Ladrech (2002, 396), trois pistes doivent être suivies. Pour notre objet, il s'agit d'examiner dans quelle(s) mesure(s) les partis politiques (a) changent, (b) utilisent et (c) vivent l'intégration européenne. Pour reprendre et affiner les termes de Featherstone (1999) et Katz (1999), il s'agira donc de considérer le propos vis-à-vis de l'intégration européenne, d'examiner dans quelle mesure un ou des partis politiques fixe(nt) des propositions plus ou moins détaillées sur des cheminements possibles de l'Union européenne dans le domaine institutionnel et sur les compétences socio-économiques et, à la suggestion de Katz, d'appréhender l'europeanisation à travers les non-dits des programmes. Par exemple, certains partis font-ils ou non référence à des domaines où n'existent que de faibles (voire aucun) transferts de compétences comme pour la politique environnementale...?

Dans quelle mesure y a-t-il europeanisation de l'idéologie partisane ? Pour répondre à ces questions, certaines distinctions doivent être opérées. Börzel et Risse (2000, 5) nous invitent ainsi à distinguer entre *fit* et *misfit*. La suggestion est stimulante car elle permet de formuler deux hypothèses centrales.

En première hypothèse, celle d'un *fit*. Il n'y aurait pas de réelle europeanisation induite par le développement des politiques institutionnelles ou socio-économiques européennes dans la mesure où l'évolution européenne rencontrerait les attentes idéologiques d'un parti. Dans ce cas, la formation politique utiliserait les avancées ou l'agenda européen pour légitimer sa politique au plan national.

En deuxième hypothèse, dans le cas d'un *misfit* ou d'un *mismatch*, le développement des politiques institutionnelles et socio-économiques

de l'Union européenne induirait des changements à des degrés variés. En d'autres mots, en situation de *misfit* entre les niveaux européen et partisan, il y aura pression pour que le parti formule une stratégie européenne « alternative » ou qu'il ne fasse pas écho de l'évolution au niveau européen (inertie).

Pour analyser ces deux hypothèses, nous examinons le « development of the policy or programmatic content of party campaign manifestos and platform across time » (Bomberg, 2002, 34). A titre principal, nous utilisons comme source primaire les programmes des élections nationales et européennes (1985, 1987, 1989, 1991, 1994, 1995, 1999, 2003 et 2004). Il ne s'agit donc pas d'une analyse des positions des membres ou des électeurs de ces partis. Les résultats pourraient d'ailleurs être différents si l'on avait recours à ces deux sources.

### ***Le contexte de l'Union européenne. De l'Acte unique européen à la « Constitution » européenne : l'agenda institutionnel et socio-économique des institutions européennes***

Le fait est connu, le retournement économique des années soixante-dix, les crises pétrolières, monétaires et inflationnistes ont plombé les efforts de relance européenne. Il a fallu attendre la deuxième moitié des années quatre-vingt pour qu'un déblocage s'opère à partir du traité instituant l'Acte unique européen (AUE-1986), consistant essentiellement en une libéralisation du marché européen. Celle-ci affecte le mouvement des biens et marchandises, des capitaux, et des personnes. L'ambition est d'établir un marché économique européen « interne » à l'horizon de 1992. Ce traité de relance d'ordre économique s'accompagne de certaines implications institutionnelles. Comme le souligne Quermonne (2001, 28), le retour à la majorité qualifiée « permettra à la Commission d'accroître l'ambition de ses propositions ».

Est timidement introduit un dialogue social. Et l'environnement a désormais (timidement) voix au chapitre. Le traité donne force légale à certains principes déjà établis dans les Programmes d'actions environnementaux tels que l'introduction du principe « pollueur payeur », la référence au principe de subsidiarité (Peterson & Bomberg, 1999) et l'introduction de la procédure de co-décision subdivisée en deux catégories : le vote à la majorité qualifiée et l'unanimité.

En 1992, le traité de Maastricht marque une deuxième phase de relance. L'Union européenne, divisée en trois piliers, voit le jour : *Communauté* (premier pilier), *Politique extérieure et de sécurité commune*-PESC (deuxième pilier) et *Justice et Affaires intérieures*-JAI (troisième pilier). Cette construction approfondit la dimension hybride de l'Union, mais le pilier communautaire est le plus dense et le plus développé. Il comprend l'Union économique et monétaire, articulée autour de la satisfaction de critères de convergence économique et financière exigeants. Un protocole social, sans la participation britannique, est adopté.

Les avancées du traité d'Amsterdam (1997) sont plus modestes. Certes, l'enjeu consistait à adopter les structures de l'Union dans la perspective de l'élargissement centre-oriental. Mais le défi n'a pas véritablement été relevé : seules des solutions partielles et limitées ont été apportées.

Au plan socio-économique, sous forte pression allemande, est adopté en marge du traité le pacte de stabilité monétaire. De petites modifications accompagnent aussi le renforcement de la rigueur monétaire, en particulier le titre VIII pour l'emploi. Dans le domaine social, peu de changements peuvent être relevés. Signalons le ralliement du nouveau gouvernement britannique au protocole social.

Dans le domaine environnemental, nombre de matières passent au statut du vote à la majorité qualifiée et de la procédure de codécision simplifiée, à l'exception de la planification de l'utilisation de l'espace, des mesures fiscales, de l'énergie et des ressources aquatiques (Sbragia, 2000).

Le traité de Nice devait corriger les défauts d'Amsterdam et mettre en place une adaptation des institutions. Mais il a largement échoué dans cette double ambition. Certes, la Charte des droits fondamentaux fut proclamée, mais l'adaptation du cadre institutionnel de l'Union à l'élargissement est largement restée en rade.

Il est finalement revenu à la Convention sur la Constitution européenne et au Conseil européen de juin 2004, après un premier échec en décembre 2003, d'établir un projet de traité de Constitution européenne, dont cependant le processus de ratification s'annonce périlleux.

***Une intégration européenne en concordance (fit) ou en porte-à-faux (misfit) ? Analyse des manifestes électoraux des partis belges (1980-2005)***

Dans cette troisième partie, nous allons traiter de l'europanisation des partis politiques belges francophones des prémisses de l'Acte unique européen jusqu'aux débats actuels entourant la ratification du texte de la Constitution européenne. Pour y parvenir, nous aurons principalement recours au cadre d'analyse proposé par Börzel et Risse (2000).

Comme nous l'avons rappelé dans l'introduction, ces deux auteurs proposent la distinction entre *fit* et *misfit* (ou *mismatch*). Par ces deux termes, ils séparent deux types de rapport à la construction européenne dans le chef des acteurs politiques nationaux. D'un côté, dans une situation de *fit*, les avancées de l'Union européenne sont en accord avec les positions nationales du parti. En revanche, il y a *misfit* lorsque les avancées de la construction européenne sont en porte-à-faux avec les attentes idéologiques du parti politique national.

Lorsqu'il y a *misfit*, une pression s'opère sur l'acteur partisan. Ce dernier doit formuler une stratégie européenne « alternative » ou réfuter l'apport européen. A l'inverse, dans une situation de *fit*, la formation politique utiliserait les avancées ou l'agenda européen pour légitimer sa politique au plan national.

Ces deux types de comportement vont être détaillés pour les partis belges francophones au cours des vingt-cinq dernières années sur la base des manifestes électoraux des cinq partis belges francophones ayant une représentation parlementaire (PS, MR, CDH, Ecolo et FN).

D'un point de vue pratique, nous suivrons la suggestion de Börzel et Risse (2000) de séparer *policies* et *institutions*. Dans un premier temps, nous appréhenderons les situations de *fit* et de *misfit* dans les matières économiques, sociales et environnementales (*policies*). Ensuite, nous procéderons de la même manière mais pour les questions traitant de l'architecture institutionnelle de l'Europe en construction.

*Les politiques économiques, sociales et environnementales (policies)*

En ce qui concerne l'impact de l'Union européenne sur les propositions de politiques économiques et sociales des partis belges francophones, il convient de distinguer deux groupes (cf. tableau 1). D'une part, les démocrates chrétiens et les libéraux se distinguent par

une situation de *fit* entre l'évolution européenne et leurs positions idéologiques. D'autre part, les socialistes et les écologistes se situent nettement plus en porte-à-faux dans ces matières (*misfit*). Le Front national ne peut réellement être analysé sur ce point étant donné la faiblesse de son programme dans ces matières.

Pour le CDH, les décisions en matière économique font l'objet d'un *fit*. Le projet de marché unique ainsi que l'UEM ont toujours rencontré l'adhésion du parti. A partir de 1991, les références socio-économiques prennent davantage d'ampleur. Pour les sociaux chrétiens, l'Europe a besoin d'une économie forte. En ce sens, ils ne remettent pas en question le marché unique et l'UEM, deux « priorités absolues ».

Ainsi, en 1987, il est fait mention de la nécessaire préparation à l'ouverture des frontières, et des sacrifices que cela implique. Le PSC (ancien nom du CDH) est convaincu et tente de convaincre les électeurs que le marché unique est essentiel pour la relance de l'économie. La ligne directrice est celle d'une Belgique compétitive au sein de l'espace européen, grâce à l'amélioration de la formation des travailleurs. Un peu plus tard, l'UEM a suppléé le Marché unique dans cette optique : la Belgique doit prendre le train de l'Euro, les critères de convergence doivent être respectés. Cet argument sera souvent mobilisé par les sociaux chrétiens dans la justification de la rigueur budgétaire qu'ils appliquent à cette époque : « Cette rigueur dans l'affectation des deniers publics doit absolument être maintenue à tous les niveaux (...). En effet, la construction d'une Union économique et monétaire en Europe requiert nécessairement un renforcement de la convergence budgétaire »<sup>1</sup>. Cet enjeu était particulièrement important quand on sait que la Belgique présentait un taux d'endettement autour de 150% du PIB.

De la même manière, pour le PRL (ancien nom du MR)<sup>2</sup>, l'Europe n'est pas perçue comme une contrainte, mais comme une opportunité. Il n'y a aucune discussion sur le bien-fondé de l'intégration européenne. C'est un phénomène perçu comme allant de soi et positif.

Au plan socio-économique, l'Europe est, pour les libéraux, d'abord et avant tout l'environnement naturel de la Belgique. Les

---

<sup>1</sup> Programme PSC 1991, *Élections européennes*, p. 13.

<sup>2</sup> Le parti libéral (PRL) s'est allié en 1993 avec le FDF (Front démocratique des francophones) puis 1999 en avec le MCC (Mouvement des citoyens pour le Changement). En 2002, cette fédération tripartite s'est intégrée dans le Mouvement réformateur (MR).

programmes libéraux partent d'ailleurs toujours d'une analyse de la situation belge en rapport à ses partenaires européens. On étudie par exemple le faible taux d'emploi en Belgique en référence aux autres Etats membres.

Mais ce rattachement de la Belgique à l'Europe est loin d'être innocent. En effet, on peut dire que l'Europe est utilisée par le parti libéral pour légitimer ses politiques. De la signature de l'Acte unique européen jusqu'à la mise en œuvre du marché unique, tout le discours socio-économique libéral peut se résumer en ces termes du manifeste libéral de 1991 à propos de la mauvaise préparation au Marché unique menée par le gouvernement social chrétien/socialiste de l'époque : « Tout aurait dû être fait pour exploiter au maximum cette opportunité sans précédent pour notre économie »<sup>3</sup>.

En d'autres termes, le Marché unique est perpétuellement présenté comme la chance à ne pas manquer. Et pour les libéraux, la seule solution est d'avoir une Belgique compétitive ; situation à laquelle on ne peut arriver qu'en appliquant les politiques néolibérales du programme libéral. Tant dans l'opposition qu'au gouvernement, les libéraux n'ont eu cesse de légitimer leurs options en référence à la nécessaire préparation du pays au Marché unique.

Après 1993, la même tactique a prévalu mais, cette fois, avec comme « carotte » l'entrée dans l'Euro<sup>4</sup>. Les libéraux souhaitent réduire l'appareil étatique, et trouvent une parfaite justification de ce principe dans l'obligation pour la Belgique de réduire sa dette pour entrer dans la zone Euro. Les privatisations, la réduction de l'influence syndicale ou la réforme fiscale ne sont pas présentées comme des propositions politiques mais comme des mesures indispensables pour ramener la Belgique dans la moyenne européenne.

En d'autres termes, la Belgique devait absolument éviter de rater le train de l'Euro. Les critères de convergence devaient à tout prix être respectés. Fort de cette envie, le parti libéral se réfère à l'intégration européenne dans des domaines comme l'assainissement des finances publiques, la fiscalité, la privatisation des entreprises publiques, l'aide aux PME, ou la relance de l'emploi.

Toutefois, la concordance en matière de *policies* entre l'évolution de l'Union européenne et les positions démocrates chrétiennes et libérales n'est pas absolue. Pour ces deux partis, il convient d'aller plus vite et plus loin.

---

<sup>3</sup> Programme PRL 1991, *La différence libérale*, p.53.

<sup>4</sup> Programme PRL 1994, *La volonté de changement*.

Ainsi le PSC refuse-t-il que l'Europe se réduise à un grand marché. Les démocrates chrétiens émettent des recommandations sur des questions de législation, d'emploi, de fiscalité, d'impôts (1994 <sup>5</sup>, 1999, 2003 <sup>6</sup>, 2004 <sup>7</sup>). Leur optique est une convergence à long terme, mais aussi un meilleur respect du pacte de stabilité et des normes européennes. Dans ces domaines, on peut donc parler de *misfit* relatif.

Dans ces matières, l'Europe est instrumentalisée différemment dans le débat national. Le PSC-CDH justifie de piètres performances belges par des problèmes liés à une organisation inadéquate de ces matières au niveau européen. Ce sont dans ces domaines que le PSC-CDH propose à ses électeurs d'influer sur l'Europe. Ainsi, la situation belge justifie les propositions évoquées au niveau européen, et vice versa.

La situation est bien différente au PS, tout comme chez Ecolo : on est ici plus proche de la situation de *policy misfit* décrite par Börzel et Risse (2000). Au plan économique, le parti socialiste a soutenu les avancées majeures générées par les traités : l'Acte unique européen, le traité de Maastricht, ou encore les traités d'Amsterdam et de Nice. Ses parlementaires ont voté ces traités sans coup férir. Mais les socialistes assumeront plus ou moins volontiers les optiques essentiellement libérales de ses dimensions. En 1988, le président du parti, Spitaels, endosse aisément la rigueur et le sérieux « social-démocrate » de son parti. Il distinguait, pour l'occasion, l'existence de deux socialismes en Europe occidentale égratignant implicitement le parti travailliste britannique : « L'un est responsable. Il prend en considération les contraintes imposées de l'extérieur. C'est le socialisme de Gonzalez, de Craxi, de Fabius. L'autre continue à entretenir des thèses dépassées, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés et de l'économie internationale. C'est le socialisme des partis voués à l'opposition, qui laissent alors la porte ouverte à tous les excès du libéralisme sauvage » <sup>8</sup>.

En d'autres circonstances, les critiques envers la vision libérale du cheminement communautaire sont plus présentes. Peu de temps après l'adoption du traité de Maastricht, le propos est par exemple plus dur, à un moment de conjoncture économique difficile : « Ce

---

<sup>5</sup> Programme PSC 1994, *Manifeste du PSC pour les élections européennes (12 juin 1994)*, Élections européennes.

<sup>6</sup> Programme CDH 2003, *Elections fédérales du 18 mai 2003. Programme.*

<sup>7</sup> Programme CDH 2004, *Programme européen 2004 du CDH : Besoin d'Europe.*

<sup>8</sup> Parti socialiste, *Congrès de participation gouvernementale. Discours de Guy Spitaels*, 5 mai 1988, document ronéotypé, p. 4.

qu'il est en tout cas fondamental de comprendre, c'est que nous ne pourrions plus cautionner longtemps un modèle économique d'intégration et de libéralisation qui aboutit à une stabilisation générale de tous les mécanismes de régulation que nous avons mis un siècle à mettre en place » (Busquin, 1993, 12). En 1994, le slogan socialiste – « l'Europe, mais pas n'importe laquelle » – montre à nouveau la réserve à l'égard des sentiers empruntés par la construction européenne. Et le PS rappelle souvent l'action volontariste que devrait avoir l'Union européenne sur certains dossiers, sociaux en particulier – harmonisation de la fiscalité sur le patrimoine et de la fiscalité indirecte, élaboration progressive de normes européennes en matière de droit social et de sécurité sociale, financement d'un programme d'investissements publics centré sur les transports collectifs et la protection de l'environnement<sup>9</sup> – suppléant ainsi aux lenteurs nationales<sup>10</sup>. En 1999, le PS évoque même un véritable traité social européen, « atout contre le dumping et illustration de la volonté d'aboutir à un modèle social européen, constitué de systèmes de protection sociale dont le financement est basé sur la solidarité »<sup>11</sup>. En 2004, le propos est presque désabusé : « Disons-le clairement, à l'heure actuelle, l'Europe déçoit les progressistes. Il est difficile d'être de gauche et de marquer son enthousiasme pour le projet européen »<sup>12</sup>.

Cette tension dans la position et le propos socialistes n'est pas neuve. Et le parti joue régulièrement à « l'équilibriste » dans son propos à la fois européiste et critique sur les lacunes de l'Union, singulièrement en matières sociales et fiscales (Di Rupo, 2003).

Au moment de la relance qui débouchera sur l'adoption du traité de Maastricht, le PS appelle de ses vœux à une construction parallèle de l'Europe politique : « Les socialistes optent résolument pour l'Union politique. Ils insistent pour que le parallélisme entre les deux conférences intergouvernementales, celle de l'Union politique et celle de l'Union économique et monétaire, soit respecté. Un lien doit aussi exister entre la réalisation de l'Union économique et monétaire en matière d'harmonisation fiscale et sociale »<sup>13</sup>. Plus récemment, les

---

<sup>9</sup> Programme PS 1995, *Programme socialiste. Une société plus juste*, p. 100.

<sup>10</sup> Guy Spitaels, « Le projet socialiste. Texte proposé aux congressistes de la convention-Forum d'Ottignies - Louvain La Neuve. 24-25 novembre 1990 », *La Wallonie*, 15 octobre 1990.

<sup>11</sup> Programme PS 1999, *Programme fédéral. Un contrat pour le XXI<sup>e</sup> siècle*, p. 59.

<sup>12</sup> Programme PS, *Garantir l'avenir de chacun. Programme PS pour l'Europe pour les élections du 13 juin 2004*, p. 3.

<sup>13</sup> Programme PS 1991, *Programme pour les élections législatives de 1991*, p. 91.

socialistes ont rappelé le primat du politique dans la conduite des affaires européennes et ont à ce titre promu l'avènement d'un *gouvernement économique et social* responsable devant le Parlement européen<sup>14</sup>. Au scrutin européen de juin 2004 était même ajouté l'environnement : « En un mot, il est urgent de donner à l'Europe une direction politique, un gouvernement économique, social et environnemental »<sup>15</sup>.

Lors des premières années de l'existence du parti, le programme d'Ecolo (écologistes francophones) s'est centré essentiellement sur les thèmes environnementalistes. Dans le premier programme spécifiquement européen de 1989, la place accordée à des mesures favorables à la protection de la nature en son sens large est très importante (un quart du programme). Les thèmes chers au parti vert sont alors envisagés dans un contexte européen : fédéralisme intégral, sécurité alimentaire, réduction du temps de travail, énergies douces, combats féministes, promotion des transports publics, tiers-mondisme. Ce programme se voit en outre annexé de la « Déclaration commune des Verts européens ».

Indépendamment des priorités environnementales, parler d'Europe ne se fait pas uniquement par la prise en compte politique de l'émergence d'un acteur mondial de plus en plus prégnant, mais aussi par la critique de ce que l'Europe, aux yeux des écologistes, ne doit pas être : uniquement un marché. Ainsi, Ecolo intitule son programme européen pour les élections de 1999 de façon très emblématique : « Par-dessus le marché, refaire l'Europe ». Ce créneau revient de nombreuses fois dans les différents programmes, et ce pour toutes les époques. La construction européenne est présentée par Ecolo comme une chance unique de voir les peuples d'Europe prendre à bras le corps les différents problèmes environnementaux et (subsidièrement) sociaux auxquels ils doivent solidairement faire face. Les propositions concrètes sont systématiquement précédées d'une critique plus ou moins virulente des politiques menées pour chaque époque et chaque thème (agriculture européenne, expansion nucléaire, politique énergétique).

---

<sup>14</sup> Celui-ci constituerait « l'instrument d'un développement socio-économique équilibré de l'Union européenne et renforcera la cohérence entre les politiques économiques, fiscales, sociales, d'emploi, et environnementales ».

Parti socialiste, *Le progrès pour tous. Projet PS 2003*, Bruxelles, Luc Pire, 2003, pp. 191-192.

<sup>15</sup> Programme PS 2004, *Garantir l'avenir de chacun. Programme PS pour l'Europe pour les élections du 13 juin 2004*, p. 5.

Dans tous ses programmes, Ecolo présente ce qu'il considère comme des manquements environnementaux et sociaux de l'Europe communautaire. Ainsi, le parti vert insiste-t-il en 1991 sur l'instauration de normes européennes plus strictes et/ou plus étendues en toutes les matières socio-économiques et environnementales. En 2004, le parti insiste à nouveau et intitule le premier chapitre de son programme européen « Réussir le défi de l'élargissement européen par une politique économique et sociale verte »<sup>16</sup>.

Dans son programme de 1999, Ecolo a dénoncé la manière dont certains partis politiques usent de l'Europe concernant, par exemple, les critères de convergence. En particulier, le parti vert met l'accent sur l'idée selon laquelle ces formations ont délégué leur responsabilité lorsqu'elles étaient des partis au gouvernement<sup>17</sup>. Ici, Ecolo use indirectement de l'enjeu européen pour faire passer le message selon lequel les partis se cacheraient derrière l'Europe pour promouvoir les critères de convergence européens.

L'instauration de taxes européennes sur les énergies non renouvelables, la mise en place d'un impôt européen uniformisé ou encore la suppression des paradis fiscaux sont au programme écologiste, tout comme depuis le début des années 2000, la taxe dite Tobin-Spahn sur la spéculation financière au profit des budgets de coopération au développement. En 1999, le parti vert insiste sur l'opportunité qu'est Maastricht et la décision d'instaurer l'euro pour harmoniser les règles fiscales européennes. A la place d'une telle décision, c'est l'instauration des critères de convergence qui a pris place : « Le désendettement des pouvoirs publics était nécessaire, mais il s'est fait essentiellement par une diminution des dépenses publiques, notamment d'investissement, alors qu'une harmonisation fiscale eut grandement aidé chaque Etat dans une perception juste de l'impôt »<sup>18</sup>. Dans ce cas-ci encore, Ecolo s'est placé en porte-à-faux des politiques communautaires menées. Ecolo veut une Europe économique, mais aussi sociale, environnementale et politique forte, où les citoyens sont investis de leur pleine citoyenneté. Il est à remarquer que le parti vert francophone a intégré dans son programme de 2004 une référence directe au combat dit alter mondialiste. Ecolo voit donc en la construction européenne une

---

<sup>16</sup> Programme Ecolo 2004, *Une vision écologiste pour une Europe intégrée*.

<sup>17</sup> Programme Ecolo 1999, *Par-dessus le marché, refaire l'Europe*, p. 48.

<sup>18</sup> *Loc. cit.*, p.7.

opportunité de créer un modèle « mezo » et régional de développement économique et social alternatif à la mondialisation libérale.

#### *L'évolution institutionnelle de l'Union européenne*

Le rapport des partis belges francophones à l'évolution institutionnelle de l'Union européenne au cours des vingt-cinq dernières années est quelque peu différent de celui observé pour les *policies*. En effet, les cinq formations considérées sont toutes en situation de *misfit*. Toutefois, il convient de distinguer les quatre partis démocratiques du Front national.

Les premiers sont en désaccord avec une intégration européenne qu'ils jugent trop modérée et pas assez fédéralistes. Ils proposent une alternative plus intégrée. Au PS, de la fin des années quarante à la fin des années soixante-dix, on s'inscrit dans une démarche de soutien à la construction européenne dans une optique fédérale (Delwit, 1995). Dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, le propos fédéral est confirmé sur le plan institutionnel. Quelques exemples en témoignent. En 1984, dans la foulée des votes à la Chambre et au Sénat belges sur le « traité Spinelli », le parti socialiste préconise deux réformes immédiates dans le champ institutionnel : « La première consisterait à octroyer au Parlement européen un droit d'initiative générale, de façon à obliger le Conseil et la Commission à examiner ses propositions. La deuxième consisterait à examiner le champs de la concertation, actuellement limitée aux propositions ayant des répercussions budgétaires »<sup>19</sup>. Le PS appuiera aussi les traités des années quatre-vingt-dix – Maastricht, Amsterdam et Nice. Récemment, le parti socialiste s'est résolument inscrit dans l'approche la plus *audacieuse* de la Convention : « Pour affirmer le projet commun des Européens, l'adoption d'une Constitution européenne sera un acte fondamental. Ce texte, d'inspiration fédéraliste, devra permettre à tous les citoyens européens d'adhérer aux valeurs, aux objectifs de l'Union européenne, de savoir comment s'équilibrent les pouvoirs et s'organisent les responsabilités respectives et la prise de décision »<sup>20</sup>. Le cas échéant, le PS accepte le scénario d'une Europe à deux vitesses pour approfondir le processus d'intégration politique<sup>21</sup>.

---

<sup>19</sup> Programme PS 1984, *Le programme européen du parti socialiste pour les élections européennes du 17 juin 1984*, p. 19.

<sup>20</sup> Parti socialiste, *Le progrès pour tous. Projet PS 2003*, Bruxelles, Luc Pire, 2003.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 195.

Chez les libéraux, ce n'est que petit à petit qu'une véritable conception de l'Europe a pris forme. Leur programme européen comprend deux types de propositions. D'une part, un plaidoyer pour une extension des compétences des Communautés européennes ; d'autre part, la définition progressive de leur modèle institutionnel européen.

Pour ce qui est du transfert de compétences, le parti libéral semble soutenir un mouvement constant d'extension des prérogatives européennes. Le principe directeur est celui d'une européanisation d'une matière à chaque fois que les Etats membres ont fait montre de l'inefficacité d'une action non concertée. C'est donc un constat d'impuissance nationale qui mène à l'européanisation.

Au plan institutionnel, les libéraux s'inscrivent, comme la plupart des partis belges, en fervent défenseurs d'une Europe forte et intégrée. Dans leur programme, cette position se traduit en des propositions allant graduellement vers un modèle fédéral. Au début des années quatre-vingt, on se contente de souhaiter un renforcement des institutions communautaires. Au début des années quatre-vingt-dix, les libéraux parlent d'une extension de la méthode communautaire<sup>22</sup>. Ce n'est qu'en 1999, que le qualificatif « fédéral » est explicitement usité dans un manifeste<sup>23</sup>.

Mais l'idée communautaire était déjà présente au-delà des mots. Depuis 1987, le parti soutient l'extension du vote à la majorité qualifiée. Le renforcement des institutions communautaires aux dépens de l'inter gouvernementalisme est souhaité. Enfin, les coopérations renforcées sont un autre cheval de bataille du parti depuis l'après Maastricht<sup>24</sup>.

Plus récemment, lors de la Convention, le Mouvement réformateur a envoyé le ministre des Affaires étrangères et homme fort du parti, Louis Michel. Ce dernier était chargé de transmettre la volonté de la famille libérale pour une Commission forte, un Conseil avec un président élu, une égalité stricte entre Etats membres, et l'approfondissement de la méthode communautaire. A l'occasion des élections européennes de 2004, cette posture pro-européenne s'est traduite par la résolution de faire de la ratification de la Constitution européenne, si possible par consultation populaire, la priorité du Mouvement réformateur<sup>25</sup>.

---

<sup>22</sup> Programme PRL 1991, *La différence libérale*.

<sup>23</sup> Programme PRL-FDF-MCC 1999, *Unir pour réussir*.

<sup>24</sup> Programme PRL 1987, *L'essentiel d'abord*.

<sup>25</sup> Programme MR 2004, *Vingt-cinq propositions pour l'Europe*.

Dans la même logique, chez les démocrates chrétiens, les programmes reflètent un européanisme convaincu, un désir de poursuivre l'intégration. Le programme européen de 1989 affirme d'emblée « L'Europe, chacun est aujourd'hui convaincu qu'il faut la construire »<sup>26</sup>. En 2004, le credo est identique : le programme du parti s'intitule *Besoin d'Europe*. Le projet social chrétien est celui d'une Europe politique, sociale et économique forte.

La thématique politico-institutionnelle tient une place importante dans les programmes démocrates chrétiens. La rhétorique de déficit démocratique apparaît dès 1991. Le plaidoyer pour une Europe politiquement forte est présent de manière constante. Dès 1994, se manifeste la référence à un fédéralisme d'union : « C'est seulement par une structure fédérale que l'Union européenne peut garantir le respect de la diversité des identités nationales et régionales »<sup>27</sup>. 1999, 2003 et 2004 présentent des propositions identiques en matière institutionnelle : renforcement du rôle de la commission (exécutif fort), du Parlement (Chambre basse/Congrès) et du Conseil (Chambre haute/Sénat), extension du vote à majorité qualifiée, approfondissement des convergences, renforcement des liens entre parlements nationaux et européen. On peut parler d'un *misfit* global sur les questions politico-institutionnelles.

Enfin, Ecolo plaide également pour plus d'Europe, et pour une fédéralisation du modèle institutionnel. La spécificité du parti vert est d'ajouter de multiples revendications visant à augmenter la participation citoyenne à la prise de décision européenne. Ces prises de positions collent parfaitement à son profil de *New Politics Party* (Poguntke, 1989). Cela passe d'abord par un renforcement du Parlement en tant que seul organe élu directement. A ce premier point, il convient d'ajouter la volonté d'instaurer des procédures de consultation plus fréquente des citoyens. Cela s'est notamment traduit dernièrement par la volonté d'organiser un référendum consultatif à propos du projet de constitution européenne. L'idée qu'Ecolo se fait de l'Europe ne correspond pas aux orientations que les institutions ont prises. Ainsi, « [le parti] adapt[s] to, but also seek[s] to shape, the trajectory of European integration in general, and EU policies and processes in particular » (Bomberg, 2002, 32) plus que de s'adapter à une nouvelle donne politico-institutionnelle. Ecolo adopte ainsi une position active plutôt que réactive.

---

<sup>26</sup> Programme PSC 1989, *Hé l'Europe. Le PSC l'Europe les yeux ouverts*, Élections européennes, p. 3.

<sup>27</sup> Programme PSC 1994, *op. cit.*, p. 10.

Au FN, la posture en matière institutionnelle est quelque peu différente de celle des formations démocratiques. Elle l'est également en regard des positions classiques des droites extrêmes et populistes des autres pays européens. Le Front national belge n'endosse pas les habits d'un parti souverainiste hostile à la construction européenne. En 1989, le propos est même lénifiant envers l'Europe : « Le Front national œuvre à la construction d'une Europe forte et fraternelle. (...) Pour le Front national, au-delà d'une intégration économique et monétaire, l'intégration politique est impérative : il faut « donner un visage à l'Europe » »<sup>28</sup>.

Lors des élections européennes de juin 1994, le parti appuie le traité de Maastricht et se réjouit de l'avènement de l'euro « pouvant mettre un terme à l'hégémonie du dollar ». Cela dit, ce soutien s'assortit de proclamations critiques ou ambivalentes. Le FN refuse ainsi la direction de la politique monétaire par la Banque centrale européenne »<sup>29</sup>.

Néanmoins, la véritable teneur de la position de l'extrême droite belge francophone à l'égard de l'Europe est difficile à appréhender. Contrairement à son homonyme français et à son alter ego flamand, le Front national belge est une formation sans visibilité dans le spectre politique francophone (Delwit, De Waele & Rea, 1998). Faible organisationnellement et d'un point de vue idéologique, le FN ne présente qu'épisodiquement et de manière très lacunaire des positions programmatiques et identitaires aux citoyens ou aux yeux électeurs. Sa propagande est même difficilement à trouver et son site – quand il fonctionne – est extrêmement pauvre en informations. Il est n'est donc guère aisé de dégager l'évolution des positions européennes de l'extrême droite belge francophone.

Pour autant que l'on puisse en juger, le Front national conserve cette posture très générale au long de son histoire politique, faiblement visible, et électorale à éclipses. Dans le programme général qu'il présente aux élections fédérales de 2003 et européennes de 2004, le FN maintient la ligne d'une Europe forte face à l'influence américaine. Sur le plan institutionnel, les propositions sont ramenées à trois lignes : le parti prône une mission et un statut plus modestes pour la Commission européenne accusée de « mentalité mondialiste ». Dans la foulée, le FN promet un contrôle accru du Parlement

---

<sup>28</sup> « Maintenant, la force d'avenir c'est le Front national », *Le National*, Octobre 1989, n°1, p. 15.

<sup>29</sup> Front national, *Ouvrez les yeux*, tract à l'occasion des élections européennes de juin 1994.

européen sur cette institution et l'élection au suffrage universel de son Président.

Enfin, le FN se prononce sans ambages contre toute perspective d'adhésion de la Turquie à l'Union. Dans une récente livraison de son magazine, elle décline dix raisons majeures de refuser cette entrée <sup>30</sup>. Le propos vaut *a fortiori* à propos du Maroc. Mais le FN s'inscrit aussi en opposition à une éventuelle candidature d'Israël <sup>31</sup>.

### **Conclusions**

Nous avons analysé les réponses programmatiques des partis francophones belges en fonction des avancées de l'intégration européenne. Qu'en est-il des hypothèses que nous avons formulées ? Nous avons essentiellement appliqué le modèle de *fit/misfit* proposé par Börzel et Risse (2000). Deux hypothèses dans le cadre de l'examen de l'eupéanisation des programmes des partis politiques francophones belges peuvent être dérivées de ces concepts.

La première traite de situations de *misfit* entre les niveaux européen et partisan. Une pression est supposée s'observer pour que le parti formule une stratégie européenne « alternative » ou qu'il ne fasse pas écho de l'évolution au niveau européen (inertie).

La seconde hypothèse est celle du *fit*. Quand il y a *fit* entre les développements européens et l'idéologie partisane, la pression européenne au changement est absente. Dans cette situation, le parti peut faire *usage* de l'Europe pour autant qu'il perçoive une nécessité de légitimer les mutations sur le plan national ou régional.

L'application de ces deux hypothèses de travail aux cinq partis parlementaires belges francophones mène à dresser un tableau contrasté.

Au plan des politiques (*politics*), principalement économiques, sociales et environnementales, on distingue deux groupes de partis. D'une part, le pôle de centre-droit (démocrates chrétiens et libéraux) est en situation de *fit* avec les avancées européennes. Celles-ci sont même utilisées pour légitimer les propositions de ces partis. Ce sera principalement le cas pour leurs suggestions visant à plus de rigueur

---

<sup>30</sup> « Les dix bonnes raisons de dire non à la Turquie », *Le National*, décembre 2004, pp. 10-12.

<sup>31</sup> Programme FN 2003-2004, *Plus de sécurité, moins de chômage, des pensions décentes, des soins de santé pour tous avec le Front national. Elections législatives 2003-Elections régionales et européennes 2004. Le programme du Front national*, p. 19.

budgétaire pour combler l'énorme déficit de l'Etat belge, ainsi que pour les mesures visant à accroître la compétitivité des entreprises belges afin de réduire le chômage élevé qui touchent essentiellement la partie francophone du pays.

**Tableau 1: La distinction *fit/misfit* appliquée aux partis belges francophones**

Partis	Policies	Institutions
PS	Misfit	Misfit
MR	Fit	Misfit
CDH	Fit	Misfit
ECOLO	Misfit	Misfit
FN	-	Misfit

A l'inverse, les deux formations de centre-gauche (PS et Ecolo) sont en *misfit* relatif avec l'évolution européenne. Il n'y a pas de rejet de l'intégration européenne. Ces deux partis proposent de façon plus en plus forte au cours des années un projet alternatif pour l'UE. Ces propositions visent essentiellement le développement d'une Europe sociale (PS) et environnementale (Ecolo).

Dans les matières institutionnelles, les quatre principaux partis belges sont en *misfit* avec l'évolution de l'UE. Toutefois, tout comme pour le PS et Ecolo sur les questions économiques et sociales, la réaction de ces quatre formations n'est pas un retranchement. Les partis politiques étudiés font des propositions très précises. Ce qui valide la typologie de Featherstone et Katz. Les quatre acteurs formulent une construction institutionnelle alternative, nettement favorable à l'édification d'une Europe fédérale.

Enfin, le cas du Front national est singulier. Ce parti embryonnaire ne dispose pas d'un programme détaillé, notamment sur les points économiques, sociaux et environnementaux. Les seules références à l'Europe ont trait à la définition géographique de cet espace. Sur ce point, il y a clairement un *misfit*. Le FN est réservé sur l'élargissement, et s'oppose avec vigueur à l'adhésion de la Turquie.

Quelles sont les implications de notre analyse quant à l'europanisation du système de partis? Peter Mair (2000, 27) a suggéré que « the most telling impact may well be expressed indirectly, in the sense that Europe increasingly imposes severe constraints on the policy manoeuvrability of governments and on the parties that make up those governments ». Il n'est pas nécessairement

simple de vérifier cette assertion à partir de l'étude des programmes. Mais nous avons pu trouver confirmation partielle de cette hypothèse, en particulier dans le chef du parti social chrétien et du parti socialiste dans les années quatre-vingt-dix, dans la justification de l'assainissement des finances publiques belges pour permettre à la Belgique d'entrer dans la zone euros. Au-delà, certaines formations mobilisent l'Union européenne pour changer ou approfondir le cours des choses en politique interne : tel a par exemple été le cœur de la rhétorique libérale des quinze dernières années.

### **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- Bartolini St. (2001), « La structure des clivages nationaux et la question de l'intégration dans l'Union européenne », *Politique européenne*, (4), p. 15-45.
- Bell D.S. & Lord Ch. (1998) (eds), *Transnational Parties in the European Union*, Londres, Ashgate.
- Bomberg E. (2002), « The Europeanisation of Green Parties: Exploring the EU's Impact », *West European Politics*, 25(3), pp. 29-50.
- Börzel T.A. & Risse Th. (2000), « When Europe Hits Home: Europeanization and Domestic Change », *EIOP*, 4(15), p. 1-14.
- Busquin Ph. (1993), « La relance européenne et la réduction des inégalités », *Socialisme*, 235.
- Delwit P. (1997), « Les partis politiques en Belgique : acteurs et récepteurs des changements institutionnels », in Jaumain S. (ed.), *La réforme de l'Etat. Et après... L'impact des débats institutionnels en Belgique et au Canada*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, pp. 85-104.
- Delwit P. (1995), *Les partis socialistes et l'intégration européenne (France, Grande-Bretagne, Belgique)*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.
- Delwit P., Kulahci E. & Van de Walle (2001) (eds), *Les fédérations européennes de partis. Organisation et influence*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2001.
- Delwit P. & De Waele J-M. (1998) (eds), *La transition démocratique en Europe centrale et orientale. La coopération pan-européenne des partis politique*, Paris, L'Harmattan.
- Delwit P., De Waele J-M. & Rea A. (1998) (eds), *L'extrême droite en France et en Belgique*, Bruxelles, Complexe.
- Di Rupo E. (2003), *Le progrès partagé*, Bruxelles, Luc Pire.
- Featherstone K. (1999), "The British Labour Party from Kinnock to Blair: Europeanism and Europeanization", Paper presented to the *European Community Studies Association Conference*.
- Hix S. & Lord Ch. (1997), *Political Parties in the European Union*, Basingstoke, Macmillan.

- Johansson K.M., Zervakis P. (2002) (eds), *European Political Parties between cooperation and integration*, Baden-Baden, Nomos.
- Katz R.S. (1999), « Parties in Europe and Parties of Europe », in Bartolini S., *Conference: Multi-level Party Systems: Europeanisation and the Reshaping of National Political representation*, Florence, EUI.
- Ladrech R. (2002), « Europeanization and Political parties: Towards a framework for Analysis », *Party Politics*, 8(4), pp. 389-403.
- Mair P. (2000), « The limited impact of Europe on National Party Systems », *West European Politics*, 23(4), pp. 27-51.
- Peterson J. & Bomberg E. (1999), *Decision-Making in the European Union*, Londres, Macmillan.
- Poguntke, T. (1989), «The New Politics Dimension in European Green Parties», in Müller-Rommel F., *New politics in Western Europe : the Rise and Success of Green Parties and Alternative Lists*, Boulder, Westview Press, pp. 175-194.
- Quermonne J-L. (2001), *Le système politique de l'Union européenne*, Paris, Montchrestien.
- Radaelli C. (2000), « Whither Europeanization? Concept stretching and substantive change », *European Integration Online Papers*, 4(8), pp. 1-25.
- Sbragia A. (2000), « Environmental Policy. Economic constraints and External Pressures », in Wallace H. & W., *Policy-Making in the European Union*, Oxford, Oxford University Press.
- Taggart P. (1998), « A Touchstone of Dissent: Euroscepticism in Contemporary Western European Party Systems », *European Journal of Political Research*, 33(3), pp. 363-388.